

D2025-073

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PUY-DE-DÔME

MAIRIE de ROYAT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq du mois de septembre, à dix-huit heures, le Conseil municipal de la commune de ROYAT, dument convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie de Royat, sous la présidence de M. Jean-Pierre LUNOT, 1^{er} adjoint au Maire de Royat.

Date de convocation : 17 septembre 2025

Etaient présents : MM. LUNOT Jean-Pierre, BIGOURET-DENAES Christine, DOCHEZ Alain, COQUEL Isabelle, GAZET André, JOURDY Isabelle, MEYER Jean-Luc, CELSE Jean-Louis, BUONOCORE Jacqueline, JALLEY Philippe, SOLELIS Véréne, CANAVEIRA Antonio, CURNOL Stéphane, MAHE Lucie, BERNETTE Christian.

Absents/excusés : Marie-Anne JARLIER, Sophie MERCIER

Procurations :
Marcel ALEDO à Jean-Pierre LUNOT
Géraldine MINGUET à Isabelle COQUEL
Delphine LINGEMANN à Isabelle JOURDY
Virginie MICHEL à Jean-Louis CELSE
Annie CHAUMETON à Jean-Luc MEYER
Bruno TIRADON à André GAZET
Arnaud BELZANNE à Christine BIGOURET-DENAES
Philippe JOUFFRET à Christian BERNETTE

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-27 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres en exercice : 25

Nombre de membres présents : 15

Nombre de suffrages exprimés : 23 dont 8 procurations

M. Jean-Pierre LUNOT ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil municipal ; Mme MAHE Lucie a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

OBJET : Election d'un nouvel adjoint aux finances suite au décès de M. Michel AUBAGNAC

Rapporteur: M. Jean-Pierre LUNOT, 1er adjoint

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

D2025-073

Vu la délibération du 25 mai 2020 relative à l'élection des Adjoints au Maire fixant leur nombre à sept ;

Vu l'arrêté municipal n°A-ADM 2020-007 portant délégation de fonction du Maire à M. Michel AUBAGNAC, 3^{ème} adjoint, délégué pour exercer les fonctions relevant des Finances et du Devoir de Mémoire ;

Considérant le décès de M. Michel AUBAGNAC survenu le 12 juillet 2025 ;

M. Jean-Pierre LUNOT propose à l'assemblée de procéder au remplacement de M. Michel AUBAGNAC, par l'élection d'un nouvel adjoint au Maire pour la fonction d'adjoint aux Finances.

Il demande au Conseil municipal de bien vouloir délibérer :

- 1) de maintenir le nombre d'adjoints conformément à la délibération du 25 mai 2020, à savoir au nombre de sept,
- 2) que le nouvel adjoint prendra le même rang que M. Michel AUBAGNAC soit le 3^{ème} ;
- 3) pour désigner un nouvel adjoint au maire au scrutin secret et à la majorité absolue.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité

- ***de maintenir le nombre d'adjoints au Maire à sept,***
- ***que le nouvel adjoint prendra le même rang que M. Michel AUBAGNAC, soit le 3^{ème},***
- ***de désigner un nouvel adjoint au maire au scrutin secret et à la majorité absolue***

M. Jean-Pierre LUNOT rappelle que l'élection des adjoints intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que pour celle du Maire (art. L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT). Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Sur proposition de M. Jean-Pierre LUNOT, le Conseil municipal a ensuite désigné deux assesseurs; il s'agit de Mme Isabelle COQUEL et M. Christian BERNETTE.

Deux candidatures sont déclarées :

- Mme Vèrène SOLELIS
- M. Philippe JOUFFRET

Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants	23
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)	8
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d]	15
f. Majorité absolue	8

D2025-073

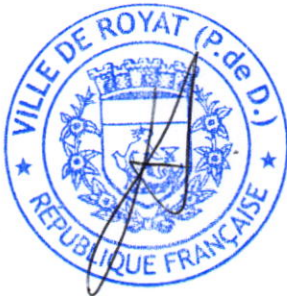
Résultats (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Philippe JOUFFRET	4	Quatre
Vérène SOLELIS	11	Onze

A été proclamé adjointe et immédiatement installée Mme Vérène SOLELIS qui a pris rang dans l'ordre fixé dans la présente délibération, à savoir 3^{ème}.

Fait et délibéré et en séance, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,

Le 1^{er} adjoint,

Jean-Pierre LUNOT



Lucie MAHE,

Secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Lucie MAHE', written over a horizontal line.